



Plainte pour denonciation calomnieuse

Par **al141113**, le **19/04/2017 à 17:42**

Bonjour,
Je vous contacte car je suis accusé, nominativement, à tort (par mail) d'avoir insulté, lésé et mal-traité une personne, lors d'un échange téléphonique que nous avons eu. Cette personne raconte que je l'ai eu plusieurs fois par téléphone et que je n'ai pas fait ce qu'il devait faire, selon ses dires. Bien sûr tout cela est strictement faux, sauf que cette personne a envoyé ce mail en copie à plusieurs responsables hiérarchiques. Cela me préoccupe de la suite à donner car je me sens victime de ce grossier mensonge et cette histoire peut m'être dommageable par la suite. Je réfléchis à porter plainte pour dénonciation calomnieuse et préjudice moral car je n'ai pas eu l'occasion d'en parler à mes responsables pour m'expliquer sur ces faits.
Selon vous que dois-je faire?
Merci.
Cordialement.

Par **morobar**, le **19/04/2017 à 18:05**

Bonjour,
En premier lieu évoquer cette controverse avec votre hiérarchie, en lui demandant d'intervenir sauf à déposer plainte.
Le dépôt de plainte est à proscrire ou différer jusqu'au bout, car pouvant déboucher sur une victoire à la Pyrrhus.

Par **al141113**, le **19/04/2017 à 18:18**

Merci pour votre réponse rapide.

Par **Visiteur**, le **19/04/2017** à **18:47**

Bonsoir,rnPersonnellement, j'aurais commencé par une réponse avec copie aux mêmes personnes et indication de ma volonté de ne pas en rester là !